

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1: Société organisatrice

Weecast SAS, société dont le siège est situé 31 rue d'Alger 83000 TOULON, sous le numéro de SIRET 51750217500030, (ci-après "Société Organisatrice") organise du 15 mai 2017 à 11h au 31 mai 2017 à 23h59, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement.

Article 2: Conditions de participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres du réseau social Facebook personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France, Belgique et Suisse, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Décharge Facebook : cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Weecast SAS et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour diffuser un courrier électronique d'information de la société organisatrice à condition que le participant ait donné son accord.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Les étapes pour participer au jeu sont les suivantes.

3.1 Période du 15 mai 2017 au 31 mai 2017 :

Le participant doit :

- Accéder à la page Facebook Tutoweecast accessible depuis l'adresse : <https://www.facebook.com/tutoweecast>
- Cliquer sur le bouton « Concours photo »
- Autoriser les permissions demandées au moment de l'installation de l'application de concours photo
- Publier sa photo sur le thème de la Piscine (mise en ligne d'une image accompagnée d'un titre)
- Soumettre sa participation aux votes des fans de la page Tutoweecast. Les votes des fans seront pris en compte pour désigner un gagnant sur les votes du public.

Afin d'augmenter les chances de gagner, le participant a la possibilité d'inviter les amis de son réseau Facebook à participer au jeu-concours.

Pendant la durée du jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son compte Facebook et son adresse e-mail. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte

qu'une seule participation. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice.

Le participant qui récoltera ainsi le plus de votes dans l'application de la page Tutoweecast à la date du 29 mai 2017 sera le gagnant du concours photo dans la catégorie Prix du Public. En cas d'égalité entre deux joueurs, celui s'étant inscrit le premier l'emportera.

3.2 Temps 2 : Période du 01 juin 2017 au 08 juin 2017 :

L'ensemble des participations seront ensuite soumises au vote du jury constitué par SAS Weecast du 01 au 08 juin 2017.

Ce jury est composé des personnes suivantes :

- Julien Pons, photographe professionnel et formateur certifié Tuto.com ;
- Bernard Bertrand, photographe professionnel et formateur certifié Tuto.com ;
- Philippe Bricart, photographe professionnel et formateur certifié Tuto.com

Durant cette période, le Jury déterminera de manière souveraine les 3 gagnants parmi l'ensemble des participations.

En cas d'égalité entre un gagnant désigné par le jury et un gagnant désigné par le public, alors le gagnant suivant ayant récolté le plus de votes sur l'application Facebook sera désigné.

Article 4 - Conditions générales de participation

Weecast SAS se réserve le droit de modérer le contenu publié sur l'application du jeu concours et de supprimer sans préavis le contenu d'une participation ne répondant pas aux principes de publication en communautés, sur internet et cités ci dessous.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les textes et les photographies postées et autorisent la représentation gratuite de leurs participations le cadre de ce concours.

Les auteurs de ces photographies sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils représentent. Par conséquent, dans le cadre du présent concours, les participants garantissent avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie ; et notamment, lorsque l'image de tiers sont des personnes mineures.

Le participant accepte que le contenu de sa participation publiée soit visible sur la page Facebook de Tutoweecast pendant toute la durée de l'opération.

Par conséquent, le Participant garantit Weecast SAS contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait des actions entreprises et des communications transmises sur le Site et s'engage à prendre à sa charge toute réclamation.

En tout état de cause, en s'inscrivant au présent jeu concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de sa participation respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- respecte les droits de propriété intellectuelle de Weecast SAS et des tiers ;
- respecte les droits à l'image des personnes et des biens ;
- ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- ne présente pas de caractère pédophile ;
- ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- ne présente pas de caractère pornographique ;

- ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- n'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- n'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
- n'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;

En cas de violation de ces règles ou pour toute autre raison raisonnable, Weecast SAS se réserve le droit d'annuler la participation et d'interdire l'accès du profil du participant à la page Facebook Tutoweecast sans préjudice pour Weecast SAS ou tout tiers d'engager d'autres actions appropriées à l'encontre du participant.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une participation qui respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 5 - Dotation et modalités d'attribution de la dotation

5.1 Dotation :

Les dotations sont les suivantes :

Pour le gagnant n°1

- 1 abonnement à Tuto.com pour un an - 478,80€ TTC
- 1 Kit Nikon D3400 + AF-P DX 18-55 VR - 599€ TTC
- 1 tirage Fine Art en caisse américaine aluminium 60x90 cm - 220€ TTC
- 1 sac photo Travel BP - 149,90€ TTC
- 1 Creative Cloud pour la Photo -143,88€ TTC
- 2 livres au choix* dans la collection « Secrets de photographe » - 50€ TTC
- 1 abonnement de 6 mois à Digital Photo - 27€ TTC

Prix généralement constaté 1668,58€ TTC

Pour le gagnant n°2

- 1 abonnement à Tuto.com pour six mois - 239,40€ TTC
- 1 tirage Fine Art en caisse américaine aluminium 60x90 cm - 220€ TTC
- 1 sac photo Street Messenger - 99,90€ TTC
- 2 livres au choix* dans la collection « Secrets de photographe » - 50€ TTC
- 1 abonnement de 6 mois à Digital Photo - 27€ TTC

Prix généralement constaté 636,30€ TTC

Pour le gagnant n°3

- 1 abonnement à Tuto.com pour trois mois - 119,70€ TTC
- 1 tirage Fine Art en caisse américaine aluminium 60x90 cm - 220€ TTC
- 1 sac photo Active BP - 96,90€ TTC
- 2 livres au choix* dans la collection « Secrets de photographe » - 50€ TTC
- 1 abonnement de 6 mois à Digital Photo - 27€ TTC

Prix généralement constaté 513,60€ TTC

Pour le gagnant - Prix du public

- 1 abonnement à Tuto.com pour un mois - 39,90€ TTC
- 2 livres au choix* dans la collection « Secrets de photographe » - 50€ TTC
- 1 abonnement de 6 mois à Digital Photo - 27€ TTC

Prix généralement constaté 116,90€ TTC

**Ouvrages Eyrolles : le gagnant pourra deux ouvrages choisir parmi les livres de la collection « Secrets de photographes » qui varient entre 18 et 28 euros.*

5.2 Attribution de la dotation :

Les gagnants seront informés de leur désignation dans les quinze jours qui suivent la fin du concours à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours pour contacter la Société Organisatrice à l'adresse email qui leur sera communiquée dans la notification électronique.

Les lots seront envoyés dans un délai de 6 semaines suivant la clôture du jeu à l'adresse postale fournie par les gagnants à la Société Organisatrice.

Si l'un des gagnants prévenu ne se manifeste pas dans les 30 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la société Organisatrice.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avère que le gagnant ne répond pas aux critères (non membre de Facebook, n'habitant pas en France métropolitaine + Corse, ou Belgique ou Suisse, n'ayant pas au moins 18 ans...) du présent règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une dotation équivalente.

Article 6 - Fraudes

Weecast SAS se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des Gagnants. A cette fin, Weecast SAS se réserve le droit notamment de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations de l'Opération. Weecast SAS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement. Weecast SAS se réserve, dans toutes hypothèses et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La responsabilité de Weecast SAS ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 7 - Publicité

En participant au concours photo, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les photographies postées sur leur profil Facebook et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

Article 8 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écarter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Tutowecast et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

Article 9 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 10 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel ;
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice ;
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ;
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- D'utilisation des données personnelles par Facebook.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 11 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à Weecast SAS, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de Weecast SAS - 31 rue d'Alger 83000 TOULON.